

Consultations psychologiques

Vous rencontrez des problèmes d'ordre psychologique, vous ressentez le besoin de rencontrer un psychologue afin de bénéficier d'une écoute, d'un soutien psychologique, au moment d'une épreuve difficile, pour démêler une situation, face à une situation de souffrance morale.

Vous pouvez trouver des professionnels dans différents lieux s'adressant spécifiquement **aux enfants, aux adolescents et aux adultes.**

Cette fiche vous présente les principaux lieux de consultations psychologiques. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter votre service d'assistance.

Consultation en libéral :

LE PSYCHIATRE OU PÉDOPSYCHIATRE

Spécialisé dans l'accompagnement des enfants/adolescents, il est médecin avec une spécialisation en psychiatrie.



Les consultations sont remboursées par la Sécurité Sociale sur la base du tarif conventionnel (les mutuelles peuvent compléter les dépassements d'honoraires).

Il peut poser un diagnostic, prescrire des médicaments, des examens et des soins, décider d'une hospitalisation et rédiger des certificats médicaux.



Il peut faire lui-même des psychothérapies, mais tous les psychiatres ne le proposent pas.

LE PSYCHOLOGUE

Il possède un titre professionnel défini par un diplôme universitaire de niveau master 2 en psychologie.



Il assure le soutien psychologique des personnes en souffrance psychique et évaluer le fonctionnement psychique.

Il est habilité à vous proposer des tests de personnalité ou de niveau intellectuel. Il assure des entretiens psychothérapeutiques, pour adultes, couples, enfants et adolescents.



Les tarifs sont libres, non remboursés par la sécurité sociale (Certaines mutuelles proposent un remboursement).

Consultations du service public



Les consultations sont prises en charge par la sécurité sociale

Cela vous permet de rencontrer différents professionnels dans un même lieu



Les délais d'attente pour un premier rendez-vous peuvent être longs

Selon votre lieu d'habitation, il y a parfois moins de structures

Le Centre d'Action Médico-Psychologique (CAMPS) :

Il intervient auprès d'enfant de 0 à 4 ans. Il dépend de l'hôpital et regroupe plusieurs spécialités (psychologue, orthophoniste, psychomotricien, assistant social et éducateur spécialisé).

Le Centre Medico-Psychologique enfant-ado (CMP) :

Il dépend de l'hôpital et regroupe plusieurs spécialités (psychiatre, psychologue, orthophoniste, psychomotricien, infirmier, assistant social et éducateur spécialisé).

Les Consultations de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent :

Elles sont présentes dans certains centres hospitaliers. Elles proposent des bilans, des indications thérapeutiques et des propositions d'orientation.

Les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) :

Lieux d'accueil, d'écoute et de parole pour les jeunes en difficulté. Une de leurs missions est la prévention des conduites à risques.

Les Bureaux d'aide psychologique universitaires (BAPU) :

Ils assurent des consultations médico-psychologiques pour les étudiants et les élèves de classes terminales.

Le Centre Médico-Psychologique adulte (CMP) :

Fonctionnement identique aux CMP enfant.

Mise à jour le 30/08/2017

Cette fiche a été élaborée par RMA
Ressources Mutuelles Assistance